



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

REGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNE DE SAINT GREGOIRE

N° 2017-02

1^{ère} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL

3^{ème} partie : ARRETES PRIS EN VERTU DES POUVOIRS PROPRES DU MAIRE

Du 1^{er} au 28 FEVRIER 2017

Date d'édition du recueil : 02/05/2017

Les articles L. 2121-24 et R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de créer un Recueil des Actes Administratifs.

Le présent Recueil comporte les dispositifs des actes à caractère réglementaire adoptés par la commune (délibérations du Conseil, décisions du Maire statuant par délégation du Conseil, etc...)

Le texte intégral des décisions peut être consulté en Mairie :

Hôtel de Ville
35 762 Saint Grégoire

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des services

De surcroit, les actes qui figurent au présent recueil peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Saint Grégoire, à l'adresse suivante :

<http://www.saint-gregoire.fr/>

(Menu « Citoyenneté », « Les Délibérations »)

Sommaire

Délibérations du Conseil	Pages 5 à 7
Décisions du Maire statuant par délégation du Conseil (art. L. 2122-22 du CGCT)	Pages 9 à 10
Arrêtés pris en vertu des pouvoirs propres du Maire	Page 11 à 12

1ère partie

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 6 février 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2017

Ensemble des délibérations transmises en Préfecture le : 9 février 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

VOTE : UNANIMITE

RAPPEL DES ARRETES DU MAIRE PRIS EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VOTE : Le CONSEIL PREND ACTE

N° 017/003 FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Contexte / Rappel :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit être organisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

En application de ces dispositions, il vous est proposé, au travers de ce Débat d'Orientation Budgétaire :

- de dresser les perspectives macro-économiques pour 2017 et de présenter le Projet de Loi de Finances 2017 ;
- d'estimer les impacts prévisibles de ce contexte sur le budget de la commune de Saint Grégoire ;
- de fixer les principales orientations du budget primitif 2017 de la commune ;
- de présenter les engagements pluriannuels de la commune et la structure de la dette.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ ADOPTER, par un vote, le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 (document complet joint en annexe à la présente délibération).

VOTE : UNANIMITE

Contexte / Rappel :

Pour rappel, le décret 95-562 du 6 mai 1995 prévoit qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, par délibération, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'article 7 dudit décret spécifie en outre que ce Conseil d'Administration comprend :

- le Maire, qui en est le Président de droit
- et en nombre égal, en respect du principe de parité : au maximum 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et 8 membres issus de la société civile nommés par le Maire.

Concernant les membres élus au sein du Conseil Municipal, ils le sont au scrutin de liste secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Compte tenu de la démission de M. Josuan VALLART de son poste de conseiller municipal, la liste des membres élus du CCAS doit être modifiée. Aussi, il convient aujourd'hui de pourvoir à son remplacement et d'élire, parmi les conseillers municipaux, un nouveau membre au CCAS,

Cette proposition étant adoptée par le Conseil Municipal, et après appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral (bulletins blancs ou nuls)	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	28
Majorité absolue	28

Ont obtenu :

	Membres	Nombre de voix
7	M. Jean-Louis BATAILLE	28 voix

Pour rappel, les autres membres élus, tels que désignés par la délibération n° 014/021 étaient les suivants (liste inchangée) :

1.	Mohamed AIT IGHIL
2.	Laëtitia REMOISSENET
3.	Catherine GICQUEL
4.	Marie-France CHEVALIER
5.	Liliane VINET
6.	Valérie LEVACHER
8.	Huguette LE GALL

Décision(s) proposée(s) :

1°/ DESIGNER, à l'issue du scrutin, M. Jean-Louis BATAILLE en tant que membre élu au sein du CCAS pour la durée du mandat restante.

2°/ DIRE que le reste de la liste de membres élus, telle que ressortant de la délibération n°014/021 précitée, reste inchangée.

3°/AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

N° 017/005 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2017

Contexte / Rappel :

Pour rappel, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) a récemment demandé à la Mairie de Saint-Grégoire de se réorganiser par rapport à la législation de l'encadrement des directeurs de structures petite enfance et du service, avec prise d'effet pour ce début d'année 2017.

La réorganisation demandée par la PMI vise à séparer les fonctions de coordinateur « Petite Enfance » et de direction de la SMA, qui se déclinera donc ainsi :

- **un poste de Coordinateur Petite Enfance** destiné à assurer la coordination du Service Petite Enfance regroupant 20 agents professionnels dans les 3 établissements Petite Enfance de la Mairie (multi accueil « les Jardins de l'Ille », micro-crèche « Coloriège », Jardin d'Enfants) et la gestion du partenariat avec la Ville de Rennes (crèche « Fratellini »). Pour ce poste, une prise en charge de la CAF sera assurée à 50% du coût. Ce poste sera occupé par l'agent responsable du Service Petite Enfance, actuellement en poste.
- **un poste de Directeur de la Structure Multi-Accueil (SMA)** ; ce poste devra être géré par un agent disposant du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants. Ce professionnel occupera un poste à temps plein sur les missions de direction de cet établissement, comme l'indique le décret du 20 février 2007. Le multi-accueil comptabilise 32 enfants en accueil quotidien et 50 familles utilisatrices en 2016.

Aujourd'hui, il convient donc de créer un emploi de Directeur de la SMA pouvant être pourvu sur un des grades (Educateur de Jeunes Enfants ou Educateur Principal de Jeunes Enfants) du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1^{er} février 2017 au sein du service «Petite Enfance». Placé, sous l'autorité du Coordinateur Petite Enfance, le Directeur de la Structure Multi-Accueil aura la mission de gérer le multi-accueil accueillant 32 enfants âgés de 2 mois à 4 ans et ce, dans le cadre du projet éducatif global de la collectivité.

Décision(s) proposée(s) :

1°/ CREER, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) sur l'un des grades (Educateur de Jeunes Enfants ou Educateur Principal de Jeunes Enfants) du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants appartenant à la filière Médico-Sociale, à compter du 1^{er} février 2017, au sein du service «Petite Enfance»

2°/ AUTORISER, Monsieur le Maire, à procéder au recrutement dans les conditions suscitées.

3°/ PREVOIR les crédits afférents au chapitre 012 du Budget Principal.

VOTE : UNANIMITE

2^{ème} partie

**DECISIONS DU MAIRE STATUANT
PAR DELEGATION DU CONSEIL**
(article L. 2122-22 du CGCT)

Renonciations à préemptions

DC 017.021	13/02/2017	Non préemption 10 allée de pont croix
DC 017.022	13/02/2017	Non préemption Carré Villeneuve
DC 017.023	27/02/2017	Non préemption Carré Villeneuve
DC 017.024	27/02/2017	Non préemption 10 allée de Hoëdic
DC 017.025	27/02/2017	Non préemption 6 rue Auguste Renoir
DC 017.026	27/02/2017	Non préemption 5 rue de l'Odéon
DC 017.027	27/02/2017	Non préemption 15 bd de la Belle Epine
DC 017.028	27/02/2017	Non préemption Villeneuve
DC 017.029	27/02/2017	Non préemption Villeneuve
DC 017.030	27/02/2017	Non préemption 3 allée de Suffren
DC 017.031	27/02/2017	Non préemption 21 rue du Trieux
DC 017.032	27/02/2017	Non préemption Villeneuve
DC 017.033	27/02/2017	Non préemption Camille Pissarro

Autres décisions

DC 017.034	09/02/2017	Arrêté de concession n° 1057 - cimetière de La Ricoquais Concession cinéraire - emplacement 58 /F
DC 017.035	21/02/2017	Arrêté de concession n° 10 - cimetière du Champ Renard Concession de terrain - emplacement 3 / D
DC 017.036	27/02/2017	Arrêté de concession n° 1058 - cimetière de La Ricoquais Concession cinéraire - emplacement 61 /F

3^{ème} partie

ARRETES DU MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS PROPRES

Arrêtés du Maire pris en vertu de ses pouvoirs propres

N° Acte au RAA	Date Arrêté	Objet
AR 017.017	03/02/2017	Arrêté travaux branchement gaz Le petit Houlbert
AR 017.018	03/02/2017	Arrêté interdiction utilisation terrains en herbe
AR 017.019	03/02/2017	Arrêté travaux branchement gaz rue Alphonse Milon
AR 017.020	06/02/2017	Arrêté travaux d'élagage allée de la Chapellerie
AR 017.021	07/02/2017	Arrêté course des hameaux du 2 Avril 2017
AR 017.022	10/02/2017	Arrêté travaux branchement réseau d'eau rue des goulets
AR 017.023	10/02/2017	Arrêté débit temporaire triathlon
AR 017.024	13/02/2017	Arrêté complémentaire taxi M. TURBIDE - portant référence du véhicule
AR 017.025	13/02/2017	Arrêté complémentaire taxi M. BAUDAIRE - portant référence du véhicule
AR 017.026	14/02/2017	Arrêté portant délégation temporaire de fonction
AR 017.027	14/02/2017	Arrêté travaux branchement gaz chemin des Melliers
AR 017.028	17/02/2017	Arrêté enlèvement cabines WC et Douches Rue de la Duchesse Anne
AR 017.029	17/02/2017	Arrêté travaux déconnection électrique Rue Alphonse Milon
AR 017.030	21/02/2017	Récépissé de dépôt d'une déclaration de vente en liquidation
AR 017.031	20/02/2017	Arrêté travaux rénovation réseaux d'eaux pluviales rue disalcéat et rue de l'église
AR 017.032	21/02/2017	Arrêté réfection parking Enrobés 23, route du Meuble
AR 017.033	21/02/2017	Arrêté travaux réfection enrobé Avenue de la libération
AR 017.034	21/02/2017	Arrêté travaux création branchement eau Rue Fernand de Magellan
AR 017.035	24/02/2017	Arrêté travaux conduites Télécom orange
AR 017.036	28/02/2017	Arrêté Tournoi football 17 Juin 2017

*Le texte intégral des arrêtés du Maire pris en vertu de ses pouvoirs propres
est consultable en Mairie.*